

AR PREFECTURE

006-210601597-20170721-01\_21\_07\_2017-DE  
Reçu le 25/07/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du

25/7/17  
25/7/17



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2017 À 17H00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur VIALLA Florian, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Richard CONTE.

**Absents avec procuration :**

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN  
Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire,  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI  
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Joseph COSENTINO,  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents Excusés :**

Monsieur Jean-Paul GEAY  
Madame Claudine KHOKHLOV  
Monsieur Jean-François GIAUME  
Monsieur Cédric CIRASA

**ABSENT :**

Madame Marie-Paule ZANOTTI absente

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**1/ OBJET : DÉLÉGATION POUR LE SERVICE PUBLIC TOURISTIQUE  
INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN SNACK-BUVETTE AU POINT DE VUE  
BOULEVARD DE LA CORNE D'OR SUR LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-  
SUR-MER - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

**Monsieur le Maire expose à ses collègues :**

La présente délégation a pour objet le choix du délégataire pour l'installation et l'exploitation d'un snack-buvette au « point de vue » boulevard de la Corne d'Or, pour le

compte de la Commune de Villefranche-sur-Mer, autorité délégante, pour une durée maximale de 7 ans tenant compte des travaux d'investissement à réaliser d'un montant prévisionnel de 35.000 € HT.

Le principe de la délégation a été adopté par le Conseil Municipal, dans sa délibération en date du 12 décembre 2016.

Sur la base de l'appel à candidatures, la mise en concurrence a été lancée via la procédure de délégation de service public visée par les articles 1<sup>er</sup> et suivants de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, les articles 1<sup>er</sup> et suivants du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, les articles L.1411-1 modifié et suivants et R.1411-1 modifié et suivants du Code général des collectivités territoriales, et enfin les articles L. 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 22 février 2017 à 12h00. A cette date, trois réponses ont été enregistrées.

Lors de la commission de délégation des services publics (CDSP) du 14 mars 2017, les enveloppes des candidatures ont été ouvertes et confiées à l'administration pour analyse.

La commission du 6 avril 2017 a établi la liste des candidatures recevables.

Deux candidatures ont été validées et admises à présenter une offre, à savoir :

- ROCCA Jean-François ;
- Projet SAS REMUS.

Ces sociétés ont toutes été reconnues comme réunissant les garanties professionnelles et financières requises ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

La candidature rejetée (LE FLORE SA), l'a été pour le motif suivant : dossier incomplet.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 mai 2017 à 12h00. A cette date, deux réponses ont été enregistrées.

Lors de la commission du 9 mai 2017, les enveloppes des offres ont été ouvertes et confiées à l'administration pour analyse.

Lors de la commission du 16 mai 2017, le rapport d'analyse des offres a été présenté. Monsieur ROCCA a été désigné premier et la SAS REMUS second.

La Commission de délégation service public a donc proposé de retenir la candidature de Monsieur ROCCA en phase de négociation.

M. ROCCA Jean-François a été convoqué le 23 mai 2017 à 11h00 pour la négociation. Le candidat a pu présenter son offre, les éclaircissements demandés, puis répondre aux

AR PREFECTURE

006-2106 01597-20170721-01\_21\_07\_2017-DE  
Regu le 25/07/2017

~~questions soulevées par l'analyse,~~ et ainsi justifier et défendre sa proposition. Les précisions apportées par le candidat constituent sa meilleure offre en date du 23 mai 2017 et son offre finale

C'est sur la base de cette offre finalisée que Monsieur le Maire propose :

- de bien vouloir entériner le choix de la commission de délégation de service public,
- de l'autoriser à signer la convention d'exploitation

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOpte**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives